

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-043

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame Claudine DELASSUS, maire de Bissezeele, afin d'organiser une manifestation sur « l'emploi en milieu rural » le jeudi 4 mai 2023 sur la Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking situé face à la mairie-médiathèque, et ce, du mercredi 3 mai 2023 à 12h30 (après le marché) au vendredi 5 mai 2023 jusqu'à 13h.
Installation d'un chapiteau, montage et démontage.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 15/02/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 15/02/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

